



*Municipalité de
Napierville*

260 rue de l'Église
Napierville, Qc, J0J 1L0

AVIS PUBLIC – ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO PIIA2025

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale, que lors de l'assemblée tenue le 5 juin 2025, a été présenté et déposé le projet de règlement numéro PIIA2025 abrogeant et remplaçant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro PIIA2019 en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi. Ce projet de règlement est rendu nécessaire afin de favoriser une meilleure intégration des nouveaux bâtiments sur le territoire de la municipalité et de tout projet de rénovation, d'agrandissement ou de transformation de bâtiments existants, de préserver l'homogénéité de cinq secteurs supplémentaires (soit sur les rues Saint-Jacques (2), Patenaude, Allaire et Napier-Christie) ainsi que d'introduire des critères pour l'affichage dans le noyau villageois.

Avis est par la présente donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation le **jeudi, 3 juillet 2025 à 19 h 00** à la salle du conseil située au 260, rue de l'Église, Napierville. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou un autre membre du conseil désigné par celle-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement PIIA2025 ne contient pas des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement aux heures normales d'ouverture de la municipalité au bureau situé au 260, rue de l'Église à Napierville ou sur le site de la municipalité au www.napierville.ca sous la rubrique « Règlements ».

DONNÉ À NAPIERVILLE, CE 19 JUIN 2025

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE